

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
RÉGION DE L'EST
DÉPARTEMENT DU HAUT NYONG
COMMUNE D'ATOK
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
EAST REGION
UPPER NYONG DIVISION
ATOK COUNCIL
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°00012/AONO/C.ATOK/CIPM/2026 DU 14/09/2026 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DU TRONÇON DE ROUTE AKOK MAKANG-NGOULEMAKONG (25,00KM) DANS LA
COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.**

**FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – PROGRAMME 2026, 2027
ET 2028**

1- OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ATOK, Autorité Contractante, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux d'entretien du tronçon de route i AKOK MAKANG-NGOULEMAKONG (25,00KM) dans la Commune d'ATOK, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Avis de Consultation sont repartis en trois (03) tranches ainsi qu'il suit :

La consistance des travaux des différentes tranches comprend :

- Installations de chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Déforestation ;
- Abattage d'arbres ;
- Déblai ordinaire mis en dépôt ;
- Remblai en graveleux latéritiques provenant d'emprunt ;
- Mise en forme de la plateforme y compris la création des fossés et exutoires en terre existants ;
- Reprofilage y compris la création des fossés et exutoires en terre existants ;
- Couche de roulement en graveleux latéritiques ;
- Dégagement mécanique ;
- Scarification de la chaussée et retraitement des matériaux au liant hydraulique routier (LHR) sur une profondeur de 15 à 20 cm pour couches d'assises
- Fourniture et pose des buses métalliques D800 ;
- Puisards en maçonnerie de moellons pour buses D800 ;
- Têtes en maçonnerie de moellons pour buses D800 ;
- Etudes géotechniques et d'exécution ;
- Construction de barrières de pluies type MINTP ;
- Traitement des bourbiers ;
- Gestion de barrières de pluies.

NB : Il est à noter que l'abattage des arbres, la pose des buses et la construction des ouvrages d'assainissement se feront obligatoirement par l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO).

3- Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux entreprises catégorisées installées dans le territoire camerounais :

4- Allotissement :

Les travaux à réaliser sont regroupées dans un lot unique dont le montant prévisionnel est de quatre cent millions de francs (400 000 000) de FCFA Toutes Taxes Comprises.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Avis de sont financées par le Budget du MINTP, ligne Fonds Routier, Exercices 2026, 2027 et 2028 pour un Montant de 400 000 000 FCFA TTC repartis ainsi qu'il suit:

Tranche Ferme TF en 2026	Tranche Conditionnelle 1 TC1 en 2027	Tranche Conditionnelle 2 TC2 en 2028
100 000 000 F CFA	150 000 000 F CFA	150 000 000 F CFA

6. Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Offres peut être consulté à la Mairie d'ATOK dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré auprès des Services du Secrétariat Général ou du Service Technique de la Commune d'ATOK, Téléphone 655 33 69 20 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA à la Recette Municipale d'ATOK.

8. Présentation des offres

Les documents constituant de l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Avis d'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés,

à la Commune d'ATOK, sis au Service Technique de la Commune d'ATOK de ladite Commune au plus tard le, **13/10/2026 à 08 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°00012/AONO/C-ATOK/CIPM/2026 DU 14/09/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE AKOK MAKANGOULEMAKONG (25,00KM) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT: BUDGET MINTP, FONDS ROUTIER, EXERCICES 2026, 2027 et 2028

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le, **13/10/2026** à partir de **09 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'ATOK. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du Dossier Consultation pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

12. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **Douze (12) mois** repartit ainsi qu'il suit :

Tranche Ferme TF en 2026	Tranche Conditionnelle TC1 en 2027	Tranche Conditionnelle TC2 en 2028
Quatre (04) mois	Quatre (04) mois	Quatre (04) mois

13. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

À l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la Commune d'ATOK.

14. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

14.1 Critères éliminatoires

- a) Absence de l'attestation de catégorisation ou de la décision de catégorisation dans le domaine routier et la catégorie A, B ou C;
- b) Absence de la caution de soumission et du Récépissé de dépôt de consignation en numéraire du montant de la caution de soumission délivré par la CDEC ;
- c) Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée au dépouillement ;
- d) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée 48 heures après l'ouverture des offres ;
- e) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- f) N'avoir pas obtenu au moins un total de 80% des critères essentiels, soit 13 critères sur l'ensemble des 16 critères essentiels.

14.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur **16 critères** sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Capacité financière de 150 millions **01 critère**
- b) Visite des lieux sur **03 critères** ;
- c) Méthodologie sur **10 critères** ;
- d) Présentation des offres sur **02 critères** ;

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier du Dossier d'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

15. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréés par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de 1% du montant prévisionnel soit quatre millions francs (4 000 000) F CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service Technique de la Commune d'ATOK, aux numéros de téléphones : 655 33 69 20

NOTA : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro vert 1517 ».

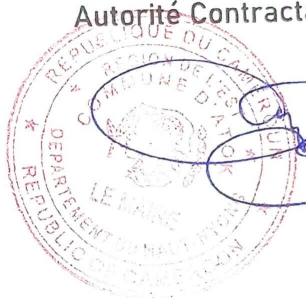
Atok, le 14/09/2026

Le Maire de la Commune d'Atok.

Autorité Contractante

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN
- ✓ ARMP ;
- ✓ DDMINMAP/HN
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ PDT/CIPM-ATOK ;
- ✓ AFFICHAGE.



Jean Yves Bak
Analyste Economiste